**Lettre type d’information à son employeur pour la prise du congé paternité spécifique et d’accueil de l’enfant en cas d’hospitalisation du nouveau-né**

Modèle 2 : si vous n’êtes pas le père de l’enfant

Prénom, Nom

Adresse

CP, Ville

Téléphone

Coordonnées de l’employeur

Lieu, date

Objet : prise du congé de paternité spécifique et d’accueil de l’enfant en cas d’hospitalisation du nouveau-né

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente que mon épouse (ou ma partenaire de PACS ou la personne vivant maritalement avec moi) a mis au monde un enfant le ………………et qu’il est hospitalisé.

Conformément au décret SSAS1912523D du 24 juin 2019, et à la suite des 3 jours de congé de naissance, je suis en congé de paternité spécifique pendant son hospitalisation et pour une durée maximale de 30 jours.

Date de début du congé spécifique : …

Je vous informerai de sa sortie d’hôpital.

Il sera probablement suivi des 11 jours du congé paternité classique (congé de paternité et d’accueil de l’enfant).

Vous trouverez ci-joint :

* La copie intégrale de l’acte de naissance de l’enfant
* Le décret d’application n° SSAS1912523D du 24 juin 2019
* Le bulletin d’hospitalisation de l’enfant
* Un document justifiant de mon lien avec la mère

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées,

Signature